

## P R E A V I S M U N I C I P A L

68/2006

### DEMANDE D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE CHESEREX

en faveur de la requérante Dominique VALLET DE VILLENEUVE

*Délégué municipal :*  
*Monsieur Jacques Ansermet, syndic*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 19 décembre 2005, l'Office fédéral des migrations a autorisé

#### **Madame Dominique Vallet de Villeneuve,**

de nationalité française, née le 29.11.1954, à se faire naturaliser dans le canton de Vaud. Dans le cadre de cette procédure, il incombe à la Municipalité de demander au Conseil communal d'admettre la requérante à la bourgeoisie de Chésereux, à la suite de quoi sa demande sera soumise à l'approbation du Législatif cantonal pour l'octroi de la naturalisation vaudoise.

Madame Vallet de Villeneuve réside en Suisse, dans notre région, depuis 1984 et habite notre commune depuis 1989 en compagnie de ses deux enfants et de leur père, tous d'origine suisse. Elle exerce la profession de physiothérapeute dans un cabinet de la place de Nyon. Parfaitement intégrée dans notre village, elle participe activement à la vie associative. Elle dispense notamment depuis de nombreuses années un cours de stretching dans le cadre du programme de la « Société FSG de Gingins-Chésereux ».

Madame Vallet de Villeneuve se déclare très attachée à notre pays et tout spécialement à la commune de Chésereux. Elle souhaite donc s'intégrer totalement en acquérant la même nationalité que les autres membres de sa famille.

Considérant que la demande de la requérante satisfait aux exigences légales en la matière, il apparaît que cette dernière peut être acceptée par le Législatif communal sans difficulté.

Rappelons qu'en vertu de l'application de l'article 69 de la nouvelle Constitution vaudoise, laquelle est entrée en vigueur le 14 avril 2003, la procédure de naturalisation est gratuite, tant sur le plan cantonal que communal, à l'exception du prélèvement d'émoluments. Ce principe est appliqué à Chésereux pour chaque demande de naturalisation, quelle que soit l'issue de cette dernière.

.../...

**DECISION**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésorex**

- dans sa séance du 16 mars 2006
- vu le préavis de la Municipalité No 68/2006
- entendu le rapport de la Commission de naturalisation
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

- **d'admettre Madame Dominique VALLET DE VILLENEUVE à la bourgeoisie de la commune de Chésorex.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 février 2006.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

J. Ansermet

La Secrétaire :

J. Sager